



**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

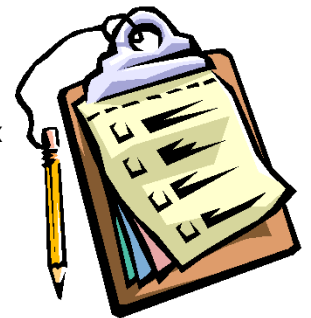
SSTCOM - SEPTEMBRE 2008

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

INSPECTION D'UNE SALLE DE CLASSE ORDINAIRE

Le personnel enseignant devrait prendre comme habitude d'inspecter son lieu de travail chaque matin avant le début des classes. Voici quelques suggestions pour une inspection visuelle:

- Les sorties de secours sont-elles lisibles et les enseignes sont-ils placés près des portes à la hauteur des yeux ?
- Y a-t-il un plan d'évacuation et le personnel enseignant est-il au courant de la démarche à suivre ?
- Le mobilier de la salle de classe est-il disposé de façon à laisser un passage dégagé pour gagner une porte de sortie ?
- Les planchers ou tapis sont-ils en bon état afin de réduire les risques de trébucher ?
- Les fenêtres s'ouvrent-elles facilement et demeurent-elles ouvertes ?
- Les plafonds, les murs et les fenêtres sont-ils en bon état, sécuritaires et exempts de fuite d'eau ?
- Est-ce que les lumières au plafond sont fonctionnelles et sécuritaires ?
- Les prises de courant sont-elles fonctionnelles et sécuritaires ?
- Les cordes de rallonge présentent-elles un danger pour le trébuchement ?
- Est-ce que les mises à terre sur les rallonges électriques sont endommagées ?
- Est-ce que les prises électriques, les platines et les interrupteurs muraux sont sécuritaires et non endommagés ?
- Le système d'interphone est-il accessible et fonctionnel ?
- Les étagères sont-ils solides, sécuritaires et bien ancrés au mur ?
- Est-ce que les écrans et les cartes sont suspendus de façon sécuritaire ?
- Est-ce que le tranche-papier est muni de protection nécessaire ?
- Est-ce que le personnel sait où se procurer un escabeau approuvé afin d'accéder aux articles des rayonnages élevés ?
- Est-ce que l'entreposage sur le dessus des armoires se limite à des objets légers ?
- Est-ce que le personnel enseignant sait où est situé la trousse de premiers soins ?
- Est-ce que le personnel enseignant sait où est situé l'extincteur le plus près ?
- Est-ce que le téléviseur est solidifié sur un chariot avec une lanière ?
- S'il y a lieu, est-ce que la hotte est fonctionnelle ?
- Est-ce que les grilles de ventilation et les tuyaux de chauffage sont obstrués par des livres, du papier, etc ?



Le personnel enseignant doit signaler dans les meilleurs délais tout problème ou dangers identifiés à la direction du lieu de travail. La direction du lieu de travail a l'obligation de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la protection du personnel.

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS